

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00365 Numéro SIREN : 377 714 654 Nom ou dénomination : SOCIETE OUEST-FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt 9652

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 rue du Breil 35051 RENNES CEDEX 9

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 7 7 7 1 4 6 5 4 0 0 0 1 1

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122019	N-1 31122018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
	Frais d'établissement *	CX	CQ		
	Frais de développement *	AF	AG	63 555 861	16 761 310
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI	21 962 658	21 962 658
	Fonds commercial (I)	AJ	AK		
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM	4 394 912	2 055 592
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO	4 106 558	4 025 375
	Terrains	AP	AQ	70 608 257	28 223 499
	Constructions	AR	AS	130 182 460	20 365 368
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	35 090 329	4 102 410
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW	15 981 636	15 981 636
	Immobilisations en cours	AX	AY	2 047 465	496 221
	Avances et acomptes	CS	CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CU	CV	4 680 803	57 128 784
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	BB	BC	65 000	
	Autres participations	BD	BE	500 000	464 558
	Créances rattachées à des participations	BF	BG	6 158 251	5 893 914
	Autres titres immobilisés	BH	BI	40 709	30 751
	Prêts	BJ	BK	433 265 001	251 611 760
	Autres immobilisations financières*	BL	BN	4 655 974	718 056
ACTIF CIRCULANT	TOTAL (II)	BN	BO	13 499	34 989
	STOCKS *	BP	BQ		
	Matières premières, approvisionnements	BR	BS		
	En cours de production de biens	BT	BU		
	En cours de production de services	BV	BW	167 809	259 228
	Produits intermédiaires et finis	BX	BY	26 118 435	24 955 981
	Marchandises	BZ	CA	31 848 177	31 545 393
	CrÉANCES	CB	CC		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE	21 949 409	21 686 263
	DAIVERS	CF	CG	10 770 344	11 502 858
Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CH	CI	391 205	248 208
	Disponibilités	CJ	CK	95 914 853	2 183 294
	Charges constatées d'avance (3)*	CW			
	TOTAL (III)	CM			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CN			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CO	IA	253 795 055	275 384 800
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CP	CR	357 423	19 756 635
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		10 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		
Immobilisations :				(3) Part à plus d'un an	
				Créances :	

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A RENNES, le 24.9.2020

Formulaire obligatoire (article 31 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA SOCIETE OUEST-FRANCE</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>300 000</u>)			DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	60 571 674	60 571 674
	Report à nouveau			DH	6 438 777	8 092 461
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	666 901	146 315
	Subventions d'investissement			DJ	4 555 872	5 455 733
	Provisions réglementées *			DK	68 417 478	67 626 564
	TOTAL (I)			DL	140 980 704	142 222 749
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	3 042 212	2 639 062
	Provisions pour charges			DQ	14 086 429	14 227 801
	TOTAL (III)			DR	17 128 641	16 866 863
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	35 260 298	17 281 457
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	744 693	786 932
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	42 806	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 560 144	13 365 140
	Dettes fiscales et sociales			DY	44 353 756	42 331 254
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	4 887 359	2 944 754
	Autres dettes			EA	3 258 959	4 642 596
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	16 167 437	16 212 263
TOTAL (IV)			EC	117 275 454	97 564 399	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	275 384 800	256 654 012	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	96 309 320	88 910 256
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EII	9 067 275	8 985 851	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE							Néant ☐		
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	65 268	FB		FC	65 268		
	Production vendue	biens * services *	FD	218 819 698	FE		FF	218 819 698	217 102 873
			FG	76 558 949	FII		FI	76 558 949	78 894 137
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	295 443 916	FK		FL	295 443 916	295 997 010	
	Production stockée*					FM	(21 490)	28 081	
	Production immobilisée*					FN	59 926	33 030	
	Subventions d'exploitation					FO	2 339 620	3 337 840	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 931 438	2 271 956	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 822 319	4 424 962	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	305 575 730	306 092 881
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	47 398	
Variation de stock (marchandises)*						FT			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	21 842 420	21 603 787	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	740 511	(1 155 624)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	139 958 230	146 815 903	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	3 568 632	3 831 623	
Salaires et traitements*						FY	78 926 348	75 427 953	
Charges sociales (10)						FZ	38 970 078	37 763 765	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions					GA	18 745 534	17 613 773
							GB		
							GC	1 104 014	1 060 904
						GD	195 000	500 911	
Autres charges (12)						GE	801 799	660 484	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	304 899 969	304 123 481	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	675 761	1 969 399	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	91 092	172 536	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 123 229	813 593	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	4 656 669	3 829 000	
	Différences positives de change					GN	785	2 262	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	5 871 776	4 817 392	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	5 254 729	711 602	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 031 005	4 297 511	
	Différences négatives de change					GS	2 496	4 391	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	6 288 232	5 013 506	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(416 455)	(196 113)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	259 305	1 773 286	

(RENOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE				Néant ☐ *				
				Exercice N				
				Exercice N - 1				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	338 927	177 830		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 533 675	1 605 256		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	17 074 137	10 889 342		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	18 946 740	12 672 429		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 623 517	273 016		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	39 335	31 278		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	15 340 564	11 324 131		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	18 003 418	11 628 426		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	943 322	1 044 002		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	535 726	2 670 973		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	330 394 247	323 582 703		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	329 727 345	323 436 387		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	666 901	146 315		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	557 233	1 591 126	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP			
		- Crédit-bail immobilier			HQ		25 136	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	409 406	601 123	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	615 025	3 834 697	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	834 931	701 270	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			AI	1 463 112	1 287 330	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9	
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le							
					Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion								
. Abandon de créances Infomer				1 700 000				
. Dépréciation stock pièces détachées suite à Fusion SIGL/OF				621 215				
. Incidents Client Advantage				40 329				
. Litige / Sortie de contrat prestataire commercial				205 000				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

Désignation

1 / 1

31/12/2019

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		D9		
		TOTAL II				KD	96 413 693	KE		KF	11 673 660	
CORPORELLES	Terrains					KG	4 097 696	KH		KI	8 862	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	20 513 658	KK		KL	79 759	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM	5 406 975	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	40 953 502	KQ		KR	3 654 361	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	128 929 247	KT		KU	1 420 163	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	10 255 034	KW		KX	64 016	
		Matériel de transport *				KY	6 597 912	KZ		LA	222 917	
		Matériel de bureau et informatique				LB	17 400 888	LC		LD	1 022 235	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	3 136 765	LI		LJ	13 845 282	
	Avances et acomptes					LK	496 221	LL		LM	1 568 197	
	TOTAL III					LN	237 787 900	LO		LP	21 885 796	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	56 932 924	8V		8W	4 991 665
		Autres titres immobilisés					IP	500 000	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	6 140 130	IU		IV	370 247		
TOTAL IV					LQ	64 119 834	LR		LS	5 361 912		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	388 138 536	OH		OJ	38 921 369		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.		TOTAL I				IN		CO		D0		
		TOTAL II				IO	1 412 612	LV		LW	106 674 742	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	4 106 558	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	20 593 417	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	5 406 975	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH	44 607 864	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	166 950	MJ		MK	130 182 460	
		Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	10 319 051	
		Matériel de transport				IV	399 895	MP		MQ	6 420 934	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW	72 779	MS		MT	18 350 344	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	1 000 410	MZ		NA	15 981 636	
	Avances et acomptes					NC	16 952	ND		NE	2 047 465	
	TOTAL III					IY	1 017 362	NG	639 624	NH	258 016 709	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7	
		Autres participations					IO		OX	50 000	OY	61 874 588
		Autres titres immobilisés					II		2B		2C	500 000
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	311 417	2F	6 198 960		
TOTAL IV					I3		NJ	361 418	NK	68 573 549		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	2 429 974	OK	1 001 042	OL	433 265 001	OM	

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	56 763 686	PF	6 792 174	PG		PH	63 555 861
Terrains		PI	72 320	PJ	13 859	PK		PL	86 179
Constructions	Sur sol propre	PM	9 532 926	PN	807 195	PO		PQ	10 340 121
	Sur sol d'autrui	PR	3 011 824	PS	353 105	PT		PU	3 364 930
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	26 350 447	PW	2 329 258	PX		PY	28 679 706
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	103 158 700	QA	6 825 342	QB	166 950	QC	109 817 092
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	9 609 278	QE	212 524	QF		QG	9 821 803
	Matériel de transport	QH	4 860 561	QI	657 878	QJ	360 559	QK	5 157 881
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	15 326 818	QM	754 195	QN	72 779	QO	16 008 234
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	171 922 880	QV	11 953 359	QW	600 289	QX	183 275 950
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	228 686 566	OP	18 745 534	OQ	600 289	OR	246 831 811

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6	3 737 942	P7		P8		P9	536 801	Q1	3 201 140
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2	450 000	R3		R4		R5	559 348	R6	(109 348)
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	287 565	S4	(287 565)
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7	3 249 405	S8		S9		T1	1 390 331	T2	1 859 073
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	316 518	T5	330 389	T6		T7	467 493	T8	3 761 349	T9	(3 581 934)
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3	57 615	U4		U5		U6	64 196	U7	(6 581)
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	43 282	V5	(43 282)
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	67 843	V8		V9		W1	18 713	W2	54 454	W3	(5 323)
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3	384 362	X4	4 087 409	X5		X6	486 206	X7	6 160 526	X8	(2 174 961)
	Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL	7 836					NM						NO	7 836
Total général (I+II+III+IV)		NP	7 836	NQ	384 362	NR	7 825 351	NS		NT	486 206	NU	6 697 328	NV	1 034 015
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	8 217 550		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	7 183 534		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	1 034 015

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer					Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations					SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	42 413 464	TM	8 217 550	TN	7 183 534	TO	43 447 478	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IN		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	25 885 589	TP	6 460 000	TQ	7 375 589	TR	24 970 000	
	TOTAL I	3Z	68 299 053	TS	14 677 550	TT	14 559 124	TU	68 417 478	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	2 639 062	4B	858 015	4C	454 865	4D	3 042 212	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	12 372 631	4Y	348 941	4Z	490 313	5A	12 231 259	
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	1 855 170	5W		5X		5Y	1 855 170	
	TOTAL II	5Z	16 866 863	TV	1 206 956	TW	945 178	TX	17 128 641	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U	703 811	9V	4 026 992	9W	50 000	9X	4 680 803
		- autres immobilisations financières (I) *	06	100 442	07		08	1 297	09	99 145
	Sur stocks et en cours	6N	1 333 265	6P	718 057	6R	1 333 265	6S	718 056	
	Sur comptes clients	6T	2 481 394	6U	385 958	6V	1 704 898	6W	1 162 453	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	3 730 419	6Y	1 227 738	6Z	4 655 373	7A	302 784	
	TOTAL III	7B	8 349 332	TY	6 358 745	TZ	7 744 833	UA	6 963 243	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	93 515 249	UB	22 243 251	UC	23 249 136	UD	92 509 363	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 647 956	UF	1 468 327					
	- financières	UG	5 254 730	UH	4 706 670					
	- exceptionnelles	UJ	15 340 565	UK	17 074 139					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.								10		

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

1 / 1

31/12/2019

[illegible]

Désignation

1 / 1

31/12/2019

[illegible]

Désignation

1 / 1

31/12/2019

[illegible]

Désignation

1 / 1

31/12/2019

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	65 000	UM		UN	65 000			
	Prêts (1) (2)		UP	6 158 251	UR	316 715	US	5 841 536			
	Autres immobilisations financières		UT	40 709	UV	40 709	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	930 136		930 136					
	Autres créances clients		UX	25 188 298		25 188 298					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * ☐ UO ☐)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	29 050		3 423		25 627			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	80 079		80 079					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VNI								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 074 415		5 074 415					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	1 303 988		1 303 988					
	Groupe et associés (2)		VC	24 876 238		5 145 230		19 731 008			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	484 406		484 406					
	Charges constatées d'avance		VS	391 205		391 205					
	TOTAUX		VT	64 621 778	VU	38 958 607	VV	25 663 171			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	9 067 275		9 067 275						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	26 193 023		6 008 771		9 599 190		10 585 062		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	744 693		5 618		739 075				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 560 144		12 560 144						
Personnel et comptes rattachés		8C	20 654 167		20 654 167						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 401 857		18 401 857						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 024 385		4 024 385						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 273 345		1 273 345						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	4 887 359		4 887 359						
Groupe et associés (2)		VI	669		669						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 258 289		3 258 289						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	16 167 437		16 167 437						
TOTAUX		VY	117 232 647	VZ	96 309 320		10 338 265		10 585 062		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	18 722 900	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 843 218	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE		Néant ☐		Exercice N. clos le : 31/12/2019					
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	666 901				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	69 641				
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	65 205				
		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	WI	448 094	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	453 455			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WJ	5 361	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Amendes et pénalités								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7	535 726				
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8				
		- imposées au taux de 0 %			ZN	4 026 992			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN				
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	1 135 677		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	6 953 597		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	945 226		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV	1 297			
		- imposées au taux de 0 %			WH				
		- imposées au taux de 19%			WP				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A	2 557		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 series)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 series A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	1 012 168		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit			ZI					
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	2 047 226	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI	4 906 371		
				déficit (II moins I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	4 906 371	XO	

N° 2058-A
1 / 1

SA SOCIETE OUEST-FRANCE
377714654 IS1

31/12/2019

[illegible]

N° 2058-A
1 / 1

1 / 1

31/12/2019

[illegible]

(10)

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**
DGFIP N° 2058-B²⁰²⁰Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE QUEST-FRANCE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	12 229 371	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
Provision IDR	8X	8Y	490 313
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
Contribution sociale de solidarité	9K	448 094	9L 454 913
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A	YN	448 094	YO 945 226
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	8 092 461		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	146 316			— Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE				Dividendes	ZE	1 800 000					
	TOTAL I	OF	8 238 777			Autres répartitions	ZF						
						Report à nouveau	ZG	6 438 777					
						(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	8 238 777				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance				YT	33 052 279	40 820 800						
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété)	J8			XQ	3 375 089	1 811 186						
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	1 020 432	484 967						
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	22 432 294	19 821 770						
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	80 078 135	83 877 177						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	139 958 230	146 815 903						
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	3 568 632	3 831 623						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	3 568 632	3 831 623						
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	21 039 773	21 484 845						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	25 869 907	26 471 709						
DIVERS	— Montant brut des salaires *				OB	77 787 484							
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	4 907 668	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 3 8 8 6 5 5 9 4 0 0 0 1 6						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	639 625	600 289		39 335
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	65 214	25 879	25 879			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				4 026 992	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		70 728			(4 026 992)	
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② :

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> <i>bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(15)

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2020

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SA SOCIETE OUEST-FRANCE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	1443.00	
Dont apprentis	YF	7.00	
Dont handicapés	YG	64.00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	295 443 916	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	4 257 807	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	1 463 112	
TOTAL I	OX	301 164 836	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	564 511	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	2 339 620	
Variation positive des stocks	OD	194 178	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	3 098 310	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	34 790 701	
Variation négative des stocks	OQ	956 179	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	123 682 258	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	801 799	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	160 230 940	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL I + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	144 032 206
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	144 032 206
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 311 de l'ann. III au CRF)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 3 7 7 7 1 4 6 5 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SOCIETE OUEST-FRANCE

ADRESSE (voie) 10 rue du Breil

CODE POSTAL 35051

VILLE RENNES CEDEX 9

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 149 981

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 11

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 19

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SC Dénomination SIPA

N° SIREN (si société établie en France) 429870603 % de détention 99.99 Nb de parts ou actions 149 981

Adresse : N° 10 Voie r. du Breil

Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 18 de l'ann. II au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 3 7 7 7 1 4 6 5 4 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA SOCIETE OUEST-FRANCE

ADRESSE (voie) 10 rue du Breil

CODE POSTAL 35051

VILLE RENNES CEDEX 9

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

8

Forme juridique	SAS	Dénomination	ADDITI
N° SIREN (si société établie en France)	751598061	% de détention	68.53
Adresse :	N° 0010	Voie	rue du Breil
Code Postal	35000	Commune	RENNES
		Pays	FRA
Forme juridique	SA	Dénomination	INFOMER
N° SIREN (si société établie en France)	353867203	% de détention	99.99
Adresse :	N° 0013	Voie	rue du Breil
Code Postal	35051	Commune	RENNES CEDEX 9
		Pays	FRA
Forme juridique	SC	Dénomination	STE PARTIC GRAND OUEST
N° SIREN (si société établie en France)	323913236	% de détention	43.87
Adresse :	N° 0089	Voie	rue du Faubourg St Honoré
Code Postal	75008	Commune	PARIS
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	OUEST PLUS SERVICES
N° SIREN (si société établie en France)	501663017	% de détention	100.00
Adresse :	N° 0010	Voie	rue du Breil
Code Postal	35000	Commune	RENNES
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOCIETE DE PUBLICATION A.P.I.
N° SIREN (si société établie en France)	400744850	% de détention	100.00
Adresse :	N° 4	Voie	r. des Olivettes
Code Postal	44000	Commune	NANTES
		Pays	FRA
Forme juridique	SEM	Dénomination	RENNES CITE MEDIA
N° SIREN (si société établie en France)	333734838	% de détention	12.15
Adresse :	N° 0019	Voie	rue de la Quintaine
Code Postal	35000	Commune	RENNES
		Pays	FRA
Forme juridique	SAS	Dénomination	366
N° SIREN (si société établie en France)	803554187	% de détention	15.75
Adresse :	N° 0101	Voie	BD MURAT
Code Postal	75016	Commune	PARIS
		Pays	FRA
Forme juridique	SA	Dénomination	EDILARGE
N° SIREN (si société établie en France)	324417096	% de détention	99.73
Adresse :	N° 0013	Voie	rue du Breil
Code Postal	35000	Commune	RENNES
		Pays	FRA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

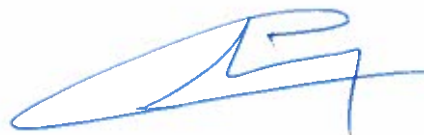
Société OUEST-FRANCE
10, rue du Breil
Z.I. Sud Est
35051 RENNES CEDEX 9

A N N E X E

EXERCICE du 1er Janvier au 31 Décembre 2019

Entreprise :	OUEST-FRANCE
Forme Juridique :	S.A.
Total du Bilan :	275 384 800 €
Effectif Moyen :	1 508 (EQTC)
Chiffre d'Affaires hors Taxes :	295 443 916 €

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A RENNES, Le 24 septembre 2020



SOMMAIRE

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	3
II - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	4
III - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
3.1 Principes généraux	5
3.2 Particularités de l'exercice	5
3.3 Immobilisations corporelles produites : intérêts emprunts	5
3.4 Amortissements pour dépréciation des Immobilisations corporelles	5
3.5 Mode d'évaluation des titres de participation	5
3.6 Stocks de produits achetés	6
3.7 Créances	6
3.8 Provisions réglementées	6
3.8.1 Provision 39 bis	
3.8.2 Amortissements dérogatoires	
3.9 Provisions pour risques et charges	6
3.9.1 Indemnités de départ à la retraite	6
3.9.2 Autres provisions	7
3.10 Dettes d'exploitation	7
3.10.1 Dettes sociales	
3.10.2 Invendus à rentrer	
3.10.3 Abonnements à servir	
3.11 Régies publicitaires	7
IV - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	8
4.1 Fonds commercial	8
4.2 Liste des filiales et participations	8
4.3 Eléments relatifs aux parties liées	8
4.4 Stocks	9
4.5 Composition du capital social	9
4.6 Variation des capitaux propres	9
4.7 Détail des provisions réglementées	9
4.8 Charges à payer et produits constatés d'avance	10
V - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	11
5.1 Ventilation du chiffre d'affaires	11
5.2 Ventilation de l'effectif moyen	11
5.3 Résultat exceptionnel	11
5.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	12
5.5 Intégration fiscale	12
5.6 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	13
5.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	13
VI - AUTRES INFORMATIONS	14
6.1 Engagements financiers	14
VII - TABLEAUX DIVERS	15
7.1 Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé (DGI N° 2054)	16
7.2 Amortissements pratiqués par catégorie (DGI N° 2055)	17
7.3 Provisions pratiquées par catégorie (DGI N° 2056)	18
7.4 Echéances créances et dettes à la clôture (DGI N° 2057)	19

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

I.1 – Généralité

- Depuis le 1er mars 2019, une augmentation du prix facial du quotidien et du Dimanche Ouest-France de 5 centimes.
- La baisse de la diffusion Print et la hausse de la diffusion numérique se poursuivent.
- L'évolution du marché publicitaire après deux années de fort recul reste contrastée.
- Lancement en novembre de Minuit Sport, un quotidien sportif 100% numérique.
- Le vote de la loi sur les droits voisins est à date sans effet en raison de la non acceptation par les GAFA.
- Une baisse de l'aide au portage et une hausse du prix du papier de l'ordre de 10%.
- La recapitalisation d'Infomer par incorporation du compte courant.
- La continuation du déploiement d'Eidos.
- La poursuite :
 - de la construction d'un nouvel immeuble proche du siège afin d'accueillir les forces commerciales du groupe Additi
 - et de la rénovation du siège social de Chantepie.
- Nouvel accord d'intéressement.

I.2 – Fusions

- Fusion Société d'Impression de Grandlieu (SIGL) :

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juin 2019 validée par décision du directoire en date du 31 décembre 2019, la SOCIETE D'IMPRESSION DE GRANDLIEU a fait l'objet d'une fusion-absorption par la Société OUEST-FRANCE, son associé unique.

Le traité de fusion prévoit un effet rétroactif au 1er janvier 2019 d'un point de vue fiscal et comptable.

Agrégat	Impact à l'ouverture – SIGL
Immobilisations nettes	455 K€
Stocks	406 K€
Créances	138 K€
Disponibilités	16 K€
Provisions réglementées	672 K€
Provisions pour risques et charges	349 K€
Dettes	-372 K€

- Fusion France Média Régions :

Par acte sous seing privé en date du 26 juillet 2019, la SOCIETE France MEDIA REGIONS dite FMR, a fait l'objet d'une dissolution anticipée après réunion de tous les titres en une seule main (TUP) par la Société OUEST-FRANCE.

II – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie COVID 19 qui touche actuellement le monde s'est déclarée en 2020. En France les mesures sanitaires et économiques destinées à faire face à cette pandémie ont été prises courant mars 2020, l'état d'urgence sanitaire étant entré en vigueur le 24 mars 2020.

Cette épidémie constitue donc un événement postérieur à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et les actifs et passifs, ainsi que les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au comptes de résultat consolidé au 31 décembre 2019, sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences. La date d'arrêté des comptes par le Directoire du 28/04/2020 et validé par le Conseil de Surveillance du 06/05/2020.

Entre la date de la clôture de nos comptes, le 31 décembre 2019, et la date d'arrêté des comptes :

- Notre société a mis en œuvre des actions destinées à assurer la continuité de ses activités et notamment la continuité de l'information.
- Des mesures, tant internes que liées au dispositif de soutien des pouvoirs publics, et destinées à amortir les effets de cette crise, ont été mises en œuvre.

La situation financière de notre société avant la crise actuelle conjuguée aux mesures mises en œuvre, tant pour assurer la continuité de nos activités que pour amortir les effets de cette crise, permettent d'assurer la continuité d'exploitation de notre société.

En février 2020 le site ouestfrance.fr a enregistré une forte poussée de son audience numérique, soit 129 millions de visites.

III - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 – Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux prescriptions permettant d'obtenir une image fidèle.

Il a également été tenu compte de certaines particularités contenues dans le plan comptable professionnel de la Presse.

3.2 - Particularités de l'exercice 2019

Néant.

3.3 - Immobilisations corporelles produites par l'entreprise pour elle-même : intérêts des emprunts

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

3.4 - Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles

Le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le Tableau 2055 au chapitre 4 de la présente annexe.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Installations complexes (dont rotatives)	7 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique de fabrication	3 à 4 ans
Matériel informatique de gestion	3 à 4 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans

Les subventions obtenues dans le cadre du Fonds de Modernisation de la Presse sont comptabilisées au même rythme que les amortissements des biens correspondants.

3.5 Mode d'évaluation des titres de participation

Une provision pour dépréciation des titres de participation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable des titres. Cette valeur d'utilité est déterminée par une approche multicritères en fonction des titres.

3.6 - Stocks de produits achetés

Les stocks sont évalués selon les méthodes suivantes :

	Premier entré sur Premier sorti (méthode FIFO)	Coût unitaire moyen pondéré
Matières premières	X	////////////////////
Autres approvisionnements	X	////////////////////
Marchandises	X	////////////////////

Les pièces détachées inférieures à 500 € sont dépréciées en fonction de leur ancienneté, les pièces supérieures à 500 € étant immobilisées.

3.7 - Créances

Pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité des créances commerciales, une provision est comptabilisée en fonction des risques potentiels sur la base des montants hors-taxes.

3.8 - Provisions réglementées

3.8.1 - Provision des entreprises de Presse (article 39 bis du CGI)

Les entreprises de Presse sont autorisées à constituer, en franchise d'impôt, une provision spéciale représentant, au maximum, 60% du résultat fiscal. Limitée à l'activité Presse de la société, cette provision doit être utilisée, dans les 5 ans, pour financer à hauteur de 90% maximum des achats d'immobilisations nécessaires à l'exploitation des journaux.

3.8.2 - Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont constitués :

- des amortissements issus de l'utilisation de la provision 39 bis,
- des amortissements dégressifs,

qui sont repris en fonction de la gestion des amortissements économiquement justifiés.

De nouveaux amortissements dérogatoires ont été comptabilisés pour tenir compte :

- A compter de 2005, des corrections fiscales de sortie de crédit-bail immobilier,
- et à compter de 2019, des amortissements des frais d'acquisition de titres de participation.

3.9 - Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

3.9.1 - Indemnités de départ à la retraite

Elles sont valorisées en tenant compte en 2019 :

- d'un taux d'actualisation de 1.00 % ;
- d'un taux d'inflation de 1.00 % ;
- d'un taux d'augmentation des salaires et de rotation de personnel ;

- d'un taux de mortalité correspondant aux tables Insee 2008-2010 distinguant hommes/femmes ;
- d'un prorata portant sur le rapport entre l'ancienneté acquise à la date de clôture et sa durée de vie professionnelle totale prévisible dans l'entreprise (âge moyen de départ retenu : 62 ans).

Cette provision pour indemnités de départ à la retraite est minorée des montants externalisés et des allocations de départ constatées par ailleurs en dettes d'exploitation.

3.9.2 - Autres provisions

Il est également constaté des provisions pour risques liées à l'exploitation, dès lors que ces risques sont nettement précisés quant à leur objet mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise et se traduisent par une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

3.10 - Dettes d'exploitation

3.10.1 - Dettes sociales

Elles comprennent notamment des charges à payer pour allocations de départ acquises par l'ensemble des salariés en vertu des engagements pris par l'entreprise.

3.10.2 - Invendus à rentrer

La provision pour invendus à rentrer est estimée en fonction des retours constatés au début de l'exercice suivant.

3.10.3 - Abonnements à servir

C'est le constat, abonné par abonné, du nombre de journaux payés d'avance restant à servir à la date de clôture et valorisé au tarif applicable à chaque abonné.

3.11 - Régies publicitaires

La société Ouest-France confie la gestion de sa publicité à des régisseurs extérieurs rémunérés par un taux de commissions convenu ou via un système de pilotage à la marge.

Le chiffre d'affaires publicité est comptabilisé net des commissions correspondantes.

IV - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 - Fonds commercial

Le Fonds de Commerce a été valorisé pour 21 952 658 € le 01 Mai 1997, date de son rachat à SOFIOUEST dans le cadre de la levée d'option du Crédit bail.

Un test de dépréciation a été effectué sur la base des cash-flows actualisés pour la période 2018-2022. Avec un taux d'actualisation de 7% et un taux de croissance infini de 0.8%, la valeur obtenue justifie l'absence de dépréciation au 31 décembre 2019.

4.2 - Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	% de particip	Valeur Nette des Titres	Dividendes encaissés en 2019	Capitaux Propres 2019	Résultat 2019	Chiffre d'affaires 2019
OPS	100,00	37 000 €	49 950 €	209 514 €	92 928 €	2 588 327 €
PUBLICATIONS API	100,00	964 673 €		326 021 €	15 000 €	1 681 650 €
INFOMER	99,82	0 €		953 733 €	923 600 €	6 047 207 €
EDILARGE	99,73	302 800 €		2 359 695 €	1 345 203 €	4 920 571 €
ADDITI	68,53	55 737 000 €		82 390 030 €	- 6 632 €	2 683 297 €
SPGO	43,87	20 069 €	19 740 €	502 893 €	-957 €	0 €
366 SAS	15,75	38 953 €		630 703 €	364 458 €	78 615 406 €
TV RENNES	12,15	0 €		564 671 €	59 230 €	1 100 839 €

Mouvements de l'exercice :

Recapitalisation Infomer	4 026 992 €
Acquisition de 145 actions API (dont 89 673 € d'honoraires)	964 673 €
Fusion FMR	-50 000 €
Fusion SIGL	-762 245 €
	4 179 420 €

Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe : SIPA, 10, rue du Breil 35051 Rennes cedex 9.

4.3 - Eléments relatifs aux parties liées

Liste des transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché : Néant

4.4 – Stocks

	Brut	Provision	Net
Papier journal	2 431 714 €		2 431 714 €
Pièces de rechange	1 591 092 €	718 057 €	873 035 €
Divers	633 169 €		633 169 €
Total	4 655 974 €	718 057 €	3 937 917 €

4.5 – Composition du capital social

Actions composant le capital social	Nombre d'actions	Valeur nominale
- au début de l'exercice	150 000	2,00 €
- à la fin de l'exercice	150 000	2,00 €

4.6 – Variation des capitaux propres

	A nouveau	Affectation N-1	Augmentation	Diminution	Solde fin
Capital	300 000 €				300 000 €
Réserves	60 601 674 €				60 601 674 €
Report à nouveau	8 092 461 €	-1 653 684 €			6 438 777 €
Résultat	146 316 €	-146 316 €	666 902 €		666 902 €
Subvent. d'invest.	5 455 733 €		568 600 €	1 468 461 €	4 555 872 €
Provisions réglem.	68 299 051 €		14 677 550 €	14 559 123 €	68 417 478 €
	142 895 236 €	-1 800 000 €	15 913 052 €	16 027 584 €	140 980 704 €

Distribution de dividendes effectués en 2019 au titre de l'exercice 2018 : 1 800 000 €

4.7 – Détail des provisions réglementées

Provision spéciale des entreprises de presse (art 39 bis) :

Exercice de constitution	Montant
2015	7 930 000 €
2016	2 610 000 €
2017	2 340 000 €
2018	5 630 000 €
2019	6 460 000 €
	24 970 000 €

4.8 – Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières	189 519 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 969 444 €
Dettes fiscales et sociales	31 881 077 €
Autres dettes	286 678 €
Total	36 326 718 €

Produits constatés d'avance	Montant
Abonnements à servir	16 022 851 €
Autres produits constatés d'avance	144 587 €
Total	16 167 438 €

V - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires

Nature	Montant
Vente de journaux	216 502 122 €
Publicité	62 076 907 €
Divers	16 864 887 €
Vente marchandises	65 268 €
Total	295 509 184 €

5.2 - Ventilation de l'effectif moyen (EQTC)

	Personnel Salarié
Journalistes	659
Cadres	380
Employés	213
Ouvriers	240
Total	1 492

5.3 - Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Dotation et reprise provisions 39 bis	6 460 000 €	7 375 589 €
Dotation et reprise amortissements dérogatoires :		
* 39 bis	7 375 352 €	6 697 327 €
* dégressif	384 362 €	486 206 €
* Rachat CB	450 000 €	
Abandon de créances	1 700 000 €	1 700 000 €
Dépréciation stock pièces détachées	621 215 €	621 215 €
Provision contrôle Urssaf	608 015 €	
Subventions Fonds de Modernisation		1 468 461 €
Cessions d'immobilisations	39 336 €	65 215 €
Divers	365 138 €	532 727 €
Totaux	18 003 418 €	18 946 740 €

A compter de l'exercice 2015, la subvention d'aide au portage est comptabilisée en exploitation à concurrence des frais de prospection constatés sur l'exercice, le solde étant imputé au résultat exceptionnel. Sur l'exercice 2019 les frais de prospection sont supérieurs à la subvention d'aide au portage ; la totalité de la subvention est donc en exploitation.

5.4 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	259 305 €	371 605 €
Résultat exceptionnel et participation	943 322 €	164 122 €
Résultat net comptable	1 202 627 €	535 726 €

Méthode employée pour la ventilation de l'impôt :

Le tableau fiscal a été subdivisé en 4 parties :

- | | | |
|--------------------------------|---|------------------|
| 1 - Résultat d'exploitation | } | Résultat courant |
| 2 - Résultat financier | | |
| 3 - Résultat exceptionnel | | |
| 4 - Participation des salariés | | |

Après réintégrations ou déductions fiscales, l'impôt a été calculé pour chaque résultat intermédiaire.

5.5 - Intégration fiscale

Le régime de l'intégration fiscale s'applique à notre société depuis l'exercice clos le 31 décembre 2001.

La société "tête de groupe" est l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, 38 rue du Pré-Botté 35000 Rennes.

L'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste est seule redevable de l'impôts sur les sociétés et de l'impôt forfaitaire annuel formé par elle-même et ses filiales. La convention préconise que chaque filiale comptabilise son impôt comme si elle était imposée distinctement sous réserve de l'application d'un taux d'IS effectif unique, les sociétés déficitaires recevant immédiatement le gain fiscal.

Sur l'exercice 2019, en bénéfice fiscal, l'impôt comptabilisé s'élève à 535 726 €, dont :

- impôt sur les bénéfices propres : 1 664 248 €
- crédits d'impôts : (1 128 522 €)

Dans Ouest-France, il n'existe aucun déficit reportable, ni amortissements réputés différés antérieurs à la période d'intégration fiscale.

5.6 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	666 902 €	
Impôts sur les bénéfices	535 726 €	
Résultat avant impôts		1 202 628 €
Provision article 39 bis (reprise)	-915 589 €	
Amortissements dérogatoires (complément)	1 034 016 €	
Variation nette des provisions réglementées		118 427 €
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)		1 321 055 €

5.7 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Base	Taux	Montant
Provisions réglementées 24 970 000 €			
Accroissements de la dette future d'impôts	24 970 000 €	33,33%	8 323 333 €
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation et autres régularisations			
Provision IDR 12 231 259 €			
Provision non déductible 250 304 €			
Contribution sociale de solidarité 448 094 €			
Allègements de la dette future d'impôts	12 929 657 €	33,33%	4 309 886 €
Amortissements réputés différés			
Déficits reportables			
Moins value à long terme			

VI – AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Engagements financiers

Engagement donnés
- Avals - Cautions : Garantie au profit du LCL pour les découverts autorisés : - Dans Infomer à hauteur de 500 000€ - Dans Chasse-Marée à hauteur de 200 000€ - Cautions : Garantie au profit du Crédit Agricole pour les découverts autorisés : - Dans Edilarge à hauteur de 500 000€ - Cautions : Garantie au profit d'ARKEA dans le cadre d'une garantie octroyée au fournisseur IGN : - Dans Cap Diffusion à hauteur de 1 000 000€ - Cautions : Garantie octroyée à Only You dans le cadre de la souscription à 2 emprunts : - Auprès d'Arkea pour 1 530 000 € - Auprès du LCL pour 1 600 000 € - Earn-out : Complément de prix sur l'acquisition des titres de la société API lié au chiffre d'affaires objectif et à l'excédent brut d'exploitation objectif. - Hypothèques : Néant - Autres

Engagement reçu
- Aval : Néant - Cautions : Néant - Abandon de créance avec clause de meilleure fortune : Créance / Infomer à échéance du 31/12/2029 pour 1 568 000 €

VII – TABLEAUX DIVERS

QUEST-FRANCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 300.000 euros
Siège social : ZI Sud Est
10 rue du Breil – 35051 Rennes Cedex 9
RCS Rennes n° 377.714.654.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 24 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
(EXTRAIT)

Chers Actionnaires,

En application des dispositions des articles L. 225-68 al. 6, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant les informations suivantes :

[...]

IV – OBSERVATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
(C. com. L 225-68 al.6)

Conformément à la mission de surveillance que nous confère la loi, nous avons l'honneur de vous présenter nos observations sur la gestion de votre Directoire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les comptes de l'exercice.

Vous venez d'entendre la lecture du rapport établi par le Directoire ainsi que ceux du commissaire aux comptes. Ces documents, ainsi que les documents comptables afférents aux comptes de l'exercice écoulé, et sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer, vous ont été communiqués par votre Directoire dans les délais prescrits.

Par ailleurs, le Commissaire aux Comptes vous a donné lecture de son rapport sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Pour notre part, nos observations porteront, conformément à la loi, sur le rapport de votre Directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé. En outre, nous avons procédé aux vérifications et aux contrôles que nous avons estimés nécessaires au cours de l'exercice.

En ce qui concerne le rapport du Directoire qui vient de vous être lu, la présentation des données financières qui vous ont été soumises permet de suivre clairement l'évolution de la société au cours du dernier exercice par rapport à l'exercice précédent. En outre, nous avons continué à être régulièrement et périodiquement informés, lors de réunions, des opérations sociales et de la marche de la société dans les exposés qui vous ont été faits par le Directoire.

Il résulte de nos investigations que nous approuvons les termes du rapport du Directoire ainsi que l'affectation des résultats.

[...]

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Conseil de Surveillance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a smaller, less legible signature.

SOCIETE OUEST-FRANCE
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
S.A. au capital de 300.000 €
Siège social : Z.I. Sud-Est – 10 rue du Breil
35051 RENNES CEDEX 9
R.C.S. 377.714.654 RENNES

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
A COMPETENCE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 24 SEPTEMBRE 2020

AFFECTATION DU RESULTAT

RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat net comptable

dont le montant est de : 666.901,80 €

majoré du report à nouveau créditeur + 6.438.777,45 €

soit un total de 7.105.679,25 €

- aux actionnaires, à titre de dividendes 1.800.000,00 €
soit 12 euros par action
- le solde, soit la somme de 5.305.679,25 €

étant laissé au poste de report à nouveau créditeur.

99,99 % de ces dividendes seront versés à Sipa

Le dividende global revenant à chaque action est ainsi fixé à 12 euros.

La date de mise en paiement est fixée au 30 septembre 2020.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du code général des impôts.

Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31 décembre 2018	1.800.000 €			
31 décembre 2017	1.800.000 €			
31 décembre 2016	750.000 €			

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A Rennes, le 24 septembre 2020





KPMG S.A.
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

Ouest France S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A RENNES, le 26 septembre 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019
Ouest France S.A.
10 rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 09
Ce rapport contient 25 pages
Référence : FN/GC/LO/SC/376



KPMG S.A.
Parc Edonia - Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 23 46 34 00
Télécopie : +33 (0)2 23 46 34 61 ou 63
Site internet : www.kpmg.fr

Ouest France S.A.

Siège social : 10 rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 09
Capital social : € 300 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Ouest France S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ouest France S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Titres de participation

Les titres de participation, dont le montant brut figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 61 810 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.5. « Mode d'évaluation des titres de participation » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier la cohérence de celles retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 28 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce, cependant nous signalons que le montant des créances et des dettes échues n'est pas ventilé par échéance.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 7 septembre 2020

KPMG S.A.



Gwenaél Chedaleux
Associé

Saint Grégoire, le 7 septembre 2020

KPMG S.A.



Franck Noël
Associé

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 rue du Breil 35051 RENNES CEDEX 9

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 7 7 7 1 4 6 5 4 0 0 0 1 1

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31122019	N-1 31122018
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		Frais d'établissement *			
		CX	CQ		
		Frais de développement *			
		AF	AG	63 555 861	16 761 310
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	80 317 171			15 631 756
		AH	AI		
		Concessions, brevets et droits similaires			
		21 962 658		21 962 658	21 962 658
		AJ	AK		
		Fonds commercial (1)			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AL	AM	4 394 912	2 055 592
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles			
		4 394 912			
		AN	AO	86 179	4 020 378
		Terrains			4 025 375
		4 106 558			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AP	AQ	42 384 758	28 223 499
		Constructions			27 859 563
		70 608 257			
		AR	AS	109 817 092	20 365 368
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			24 945 636
		130 182 460			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AT	AU	30 987 919	4 102 410
		Autres immobilisations corporelles			4 400 231
		35 090 329			
		AV	AW		15 981 636
		Immobilisations en cours			3 136 765
		15 981 636			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AX	AY		2 047 465
		Avances et acomptes			496 221
		2 047 465			
		CS	CT		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CU	CV	4 680 803	57 128 784
		Autres participations			56 926 356
		61 809 588			
		BB	BC	65 000	
		Créances rattachées à des participations			
		65 000			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BD	BE	34 145	465 855
		Autres titres immobilisés			464 558
		500 000			
		BF	BG		6 158 251
		Prêts			5 893 914
		6 158 251			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BH	BI		40 709
		Autres immobilisations financières*			30 751
		40 709			
		BJ	BK	251 611 760	181 653 241
		TOTAL (II)			167 829 380
		433 265 001			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	718 056	3 937 917
		Matières premières, approvisionnements			4 278 207
		4 655 974			
		BN	BO		13 499
		En cours de production de biens			34 989
		13 499			
	CRÉANCES	BP	BQ		
		En cours de production de services			
		BP	BS		
		Produits intermédiaires et finis			
		BR	BU		
		Marchandises			
	DIVERS	BT	BW		167 809
		Avances et acomptes versés sur commandes			259 228
		167 809			
		BX	BY	1 162 453	24 955 981
		Clients et comptes rattachés (3)*			23 890 781
		26 118 435			
	COMPTES DE RÉGULARISATION	BZ	CA	302 784	31 545 393
		Autres créances (3)			26 924 094
		31 848 177			
		CB	CC		
		Capital souscrit et appelé, non versé			
	COMPTES DE RÉGULARISATION	CD	CE		21 949 409
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)			21 686 263
		21 949 409			
		CF	CG		10 770 344
		Disponibilités			11 502 858
		10 770 344			
	COMPTES DE RÉGULARISATION	CH	CI		391 205
		Charges constatées d'avance (3)*			248 208
		391 205			
		CJ	CK	2 183 294	93 731 558
		TOTAL (III)			88 824 632
		95 914 853			
	COMPTES DE RÉGULARISATION	CW			
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
		CM			
		Primes de remboursement des obligations (V)			
		CN			
		Ecarts de conversion actif* (VI)			
	COMPTES DE RÉGULARISATION	CO	IA	253 795 055	275 384 800
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			256 654 012
		529 179 855			
		CP			
		Renvois : (1) Dont droit au bail : 10 000			
		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			
		357 423			
		(3) Part à plus d'un an			
		CR			
		19 756 635			
	COMPTES DE RÉGULARISATION				
		Clause de réserve de propriété *			
		Immobilisations :			
		Stocks :			
		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA SOCIETE OUEST-FRANCE</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>300 000</u>)			DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)			DG	60 571 674	60 571 674
	Report à nouveau			DH	6 438 777	8 092 461
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	666 901	146 315
	Subventions d'investissement			DJ	4 555 872	5 455 733
	Provisions réglementées *			DK	68 417 478	67 626 564
	TOTAL (I)			DL	140 980 704	142 222 749
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	3 042 212	2 639 062
	Provisions pour charges			DQ	14 086 429	14 227 801
	TOTAL (III)			DR	17 128 641	16 866 863
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	35 260 298	17 281 457
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)			DV	744 693	786 932
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	42 806	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 560 144	13 365 140
	Dettes fiscales et sociales			DY	44 353 756	42 331 254
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	4 887 359	2 944 754
	Autres dettes			EA	3 258 959	4 642 596
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	16 167 437	16 212 263
TOTAL (IV)			EC	117 275 454	97 564 399	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	275 384 800	256 654 012	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	96 309 320	88 910 256
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EII	9 067 275	8 985 851	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE		Néant ☐						
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	65 268	FB		FC	65 268	
	Production vendue { biens * services *	FD	218 819 698	FE		FF	218 819 698	
		FG	76 558 949	FI		FI	76 558 949	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	295 443 916	FK		FL	295 443 916	
	Production stockée*					FM	(21 490)	
	Production immobilisée*					FN	59 926	
	Subventions d'exploitation					FO	2 339 620	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	2 931 438	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 822 319	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	305 575 730	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	47 398
Variation de stock (marchandises)*						FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	21 842 420	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	740 511	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	139 958 230	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	3 568 632	
Salaires et traitements*						FY	78 926 348	
Charges sociales (10)						FZ	38 970 078	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	18 745 534
							GB	
							GC	1 104 014
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	195 000
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	801 799
Autres charges (12)						GF	304 899 969	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	675 761		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH	1 969 399		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	91 092	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	1 123 229	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN	4 656 669	
	Différences positives de change					GO	785	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP		
	Total des produits financiers (V)					GQ	5 871 776	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	5 254 729	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	1 031 005	
	Différences négatives de change					GT	2 496	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU		
	Total des charges financières (VI)					GV	6 288 232	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	(416 455)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						1 773 286		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE				Néant ☐			
				Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	338 927	177 830	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 533 675	1 605 256	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	17 074 137	10 889 342	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	18 946 740	12 672 429	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 623 517	273 016	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	39 335	31 278	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	15 340 564	11 324 131	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	18 003 418	11 628 426	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	943 322	1 044 002	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	535 726	2 670 973	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	330 394 247	323 582 703	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	329 727 345	323 436 387	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	666 901	146 315	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	557 233	1 591 126
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *			HP		
		Dont - Crédit-bail immobilier			HQ		25 136
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	409 406	601 123
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	615 025	3 834 697
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			IX	834 931	701 270
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			AI	1 463 112	1 287 330
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6		obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
joindre en annexe :							
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion							
. Abandon de créances Infomer				1 700 000			
. Dépréciation stock pièces détachées suite à Fusion SIGL/OF				621 215			
. Incidents Client Advantage				40 329			
. Litige / Sortie de contrat prestataire commercial				205 000			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

I.1 – Généralité

- Depuis le 1er mars 2019, une augmentation du prix facial du quotidien et du Dimanche Ouest-France de 5 centimes.
- La baisse de la diffusion Print et la hausse de la diffusion numérique se poursuivent.
- L'évolution du marché publicitaire après deux années de fort recul reste contrastée.
- Lancement en novembre de Minuit Sport, un quotidien sportif 100% numérique.
- Le vote de la loi sur les droits voisins est à date sans effet en raison de la non acceptation par les GAFA.
- Une baisse de l'aide au portage et une hausse du prix du papier de l'ordre de 10%.
- La recapitalisation d'Infomer par incorporation du compte courant.
- La continuation du déploiement d'Eidos.
- La poursuite :
 - de la construction d'un nouvel immeuble proche du siège afin d'accueillir les forces commerciales du groupe Additi
 - et de la rénovation du siège social de Chantepie.
- Nouvel accord d'intéressement.

I.2 – Fusions

- Fusion Société d'Impression de Grandlieu (SIGL) :

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juin 2019 validée par décision du directoire en date du 31 décembre 2019, la SOCIETE D'IMPRESSION DE GRANDLIEU a fait l'objet d'une fusion-absorption par la Société OUEST-FRANCE, son associé unique.

Le traité de fusion prévoit un effet rétroactif au 1er janvier 2019 d'un point de vue fiscal et comptable.

Agrégat	Impact à l'ouverture – SIGL
Immobilisations nettes	455 K€
Stocks	406 K€
Créances	138 K€
Disponibilités	16 K€
Provisions réglementées	672 K€
Provisions pour risques et charges	349 K€
Dettes	-372 K€

- Fusion France Média Régions :

Par acte sous seing privé en date du 26 juillet 2019, la SOCIETE France MEDIA REGIONS dite FMR, a fait l'objet d'une dissolution anticipée après réunion de tous les titres en une seule main (TUP) par la Société OUEST-FRANCE.

II – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie COVID 19 qui touche actuellement le monde s'est déclarée en 2020. En France les mesures sanitaires et économiques destinées à faire face à cette pandémie ont été prises courant mars 2020, l'état d'urgence sanitaire étant entré en vigueur le 24 mars 2020.

Cette épidémie constitue donc un évènement postérieur à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et les actifs et passifs, ainsi que les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au comptes de résultat consolidé au 31 décembre 2019, sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences. La date d'arrêté des comptes par le Directoire du 28/04/2020 et validé par le Conseil de Surveillance du 06/05/2020.

Entre la date de la clôture de nos comptes, le 31 décembre 2019, et la date d'arrêté des comptes :

- Notre société a mis en œuvre des actions destinées à assurer la continuité de ses activités et notamment la continuité de l'information.
- Des mesures, tant internes que liées au dispositif de soutien des pouvoirs publics, et destinées à amortir les effets de cette crise, ont été mises en œuvre.

La situation financière de notre société avant la crise actuelle conjuguée aux mesures mises en œuvre, tant pour assurer la continuité de nos activités que pour amortir les effets de cette crise, permettent d'assurer la continuité d'exploitation de notre société.

En février 2020 le site ouestfrance.fr a enregistré une forte poussée de son audience numérique, soit 129 millions de visites.

III - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1 – Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux prescriptions permettant d'obtenir une image fidèle.

Il a également été tenu compte de certaines particularités contenues dans le plan comptable professionnel de la Presse.

3.2 - Particularités de l'exercice 2019

Néant.

3.3 - Immobilisations corporelles produites par l'entreprise pour elle-même : intérêts des emprunts

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

3.4 - Amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles

Le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le Tableau 2055 au chapitre 4 de la présente annexe.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Installations complexes (dont rotatives)	7 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique de fabrication	3 à 4 ans
Matériel informatique de gestion	3 à 4 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans

Les subventions obtenues dans le cadre du Fonds de Modernisation de la Presse sont comptabilisées au même rythme que les amortissements des biens correspondants.

3.5 Mode d'évaluation des titres de participation

Une provision pour dépréciation des titres de participation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable des titres. Cette valeur d'utilité est déterminée par une approche multicritères en fonction des titres.

3.6 - Stocks de produits achetés

Les stocks sont évalués selon les méthodes suivantes :

	Premier entré sur Premier sorti (méthode FIFO)	Coût unitaire moyen pondéré
Matières premières	X	////////////////////
Autres approvisionnements	X	////////////////////
Marchandises	X	////////////////////

Les pièces détachées inférieures à 500 € sont dépréciées en fonction de leur ancienneté, les pièces supérieures à 500 € étant immobilisées.

3.7 - Créances

Pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité des créances commerciales, une provision est comptabilisée en fonction des risques potentiels sur la base des montants hors-taxes.

3.8 - Provisions réglementées

3.8.1 - Provision des entreprises de Presse (article 39 bis du CGI)

Les entreprises de Presse sont autorisées à constituer, en franchise d'impôt, une provision spéciale représentant, au maximum, 60% du résultat fiscal. Limitée à l'activité Presse de la société, cette provision doit être utilisée, dans les 5 ans, pour financer à hauteur de 90% maximum des achats d'immobilisations nécessaires à l'exploitation des journaux.

3.8.2 - Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont constitués :

- des amortissements issus de l'utilisation de la provision 39 bis,
- des amortissements dégressifs,

qui sont repris en fonction de la gestion des amortissements économiquement justifiés.

De nouveaux amortissements dérogatoires ont été comptabilisés pour tenir compte :

- A compter de 2005, des corrections fiscales de sortie de crédit-bail immobilier,
- et à compter de 2019, des amortissements des frais d'acquisition de titres de participation.

3.9 - Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

3.9.1 - Indemnités de départ à la retraite

Elles sont valorisées en tenant compte en 2019 :

- d'un taux d'actualisation de 1.00 % ;
- d'un taux d'inflation de 1.00 % ;
- d'un taux d'augmentation des salaires et de rotation de personnel ;

- d'un taux de mortalité correspondant aux tables Insee 2008-2010 distinguant hommes/femmes ;
- d'un prorata portant sur le rapport entre l'ancienneté acquise à la date de clôture et sa durée de vie professionnelle totale prévisible dans l'entreprise (âge moyen de départ retenu : 62 ans).

Cette provision pour indemnités de départ à la retraite est minorée des montants externalisés et des allocations de départ constatées par ailleurs en dettes d'exploitation.

3.9.2 - Autres provisions

Il est également constaté des provisions pour risques liées à l'exploitation, dès lors que ces risques sont nettement précisés quant à leur objet mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise et se traduisent par une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

3.10 - Dettes d'exploitation

3.10.1 - Dettes sociales

Elles comprennent notamment des charges à payer pour allocations de départ acquises par l'ensemble des salariés en vertu des engagements pris par l'entreprise.

3.10.2 - Invendus à rentrer

La provision pour invendus à rentrer est estimée en fonction des retours constatés au début de l'exercice suivant.

3.10.3 - Abonnements à servir

C'est le constat, abonné par abonné, du nombre de journaux payés d'avance restant à servir à la date de clôture et valorisé au tarif applicable à chaque abonné.

3.11 - Régies publicitaires

La société Ouest-France confie la gestion de sa publicité à des régisseurs extérieurs rémunérés par un taux de commissions convenu ou via un système de pilotage à la marge.

Le chiffre d'affaires publicité est comptabilisé net des commissions correspondantes.

IV - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 - Fonds commercial

Le Fonds de Commerce a été valorisé pour 21 952 658 € le 01 Mai 1997, date de son rachat à SOFIOUEST dans le cadre de la levée d'option du Crédit bail.

Un test de dépréciation a été effectué sur la base des cash-flows actualisés pour la période 2018-2022. Avec un taux d'actualisation de 7% et un taux de croissance infini de 0.8%, la valeur obtenue justifie l'absence de dépréciation au 31 décembre 2019.

4.2 - Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	% de particip	Valeur Nette des Titres	Dividendes encaissés en 2019	Capitaux Propres 2019	Résultat 2019	Chiffre d'affaires 2019
OPS	100,00	37 000 €	49 950 €	209 514 €	92 928 €	2 588 327 €
PUBLICATIONS API	100,00	964 673 €		326 021 €	15 000 €	1 681 650 €
INFOMER	99,82	0 €		953 733 €	923 600 €	6 047 207 €
EDILARGE	99,73	302 800 €		2 359 695 €	1 345 203 €	4 920 571 €
ADDITI	68,53	55 737 000 €		82 390 030 €	- 6 632 €	2 683 297 €
SPGO	43,87	20 069 €	19 740 €	502 893 €	-957 €	0 €
366 SAS	15,75	38 953 €		630 703 €	364 458 €	78 615 406 €
TV RENNES	12,15	0 €		564 671 €	59 230 €	1 100 839 €

Mouvements de l'exercice :

Recapitalisation Infomer	4 026 992 €
Acquisition de 145 actions API (dont 89 673 € d'honoraires)	964 673 €
Fusion FMR	-50 000 €
Fusion SIGL	-762 245 €
	4 179 420 €

Identité de la société mère consolidant les comptes du groupe : SIPA, 10, rue du Breil 35051 Rennes cedex 9.

4.3 - Eléments relatifs aux parties liées

Liste des transactions significatives effectuées par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché : Néant

4.4 – Stocks

	Brut	Provision	Net
Papier journal	2 431 714 €		2 431 714 €
Pièces de rechange	1 591 092 €	718 057 €	873 035 €
Divers	633 169 €		633 169 €
Total	4 655 974 €	718 057 €	3 937 917 €

4.5 – Composition du capital social

Actions composant le capital social	Nombre d'actions	Valeur nominale
- au début de l'exercice	150 000	2,00 €
- à la fin de l'exercice	150 000	2,00 €

4.6 – Variation des capitaux propres

	A nouveau	Affectation N-1	Augmentation	Diminution	Solde fin
Capital	300 000 €				300 000 €
Réserves	60 601 674 €				60 601 674 €
Report à nouveau	8 092 461 €	-1 653 684 €			6 438 777 €
Résultat	146 316 €	-146 316 €	666 902 €		666 902 €
Subvent. d'invest.	5 455 733 €		568 600 €	1 468 461 €	4 555 872 €
Provisions réglem.	68 299 051 €		14 677 550 €	14 559 123 €	68 417 478 €
	142 895 236 €	-1 800 000 €	15 913 052 €	16 027 584 €	140 980 704 €

Distribution de dividendes effectués en 2019 au titre de l'exercice 2018 : 1 800 000 €

4.7 – Détail des provisions réglementées

Provision spéciale des entreprises de presse (art 39 bis) :

Exercice de constitution	Montant
2015	7 930 000 €
2016	2 610 000 €
2017	2 340 000 €
2018	5 630 000 €
2019	6 460 000 €
	24 970 000 €

4.8 – Charges à payer et produits constatés d'avance

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes financières	189 519 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 969 444 €
Dettes fiscales et sociales	31 881 077 €
Autres dettes	286 678 €
Total	36 326 718 €

Produits constatés d'avance	Montant
Abonnements à servir	16 022 851 €
Autres produits constatés d'avance	144 587 €
Total	16 167 438 €

V - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires

Nature	Montant
Vente de journaux	216 502 122 €
Publicité	62 076 907 €
Divers	16 864 887 €
Vente marchandises	65 268 €
Total	295 509 184 €

5.2 - Ventilation de l'effectif moyen (EQTC)

	Personnel Salarié
Journalistes	659
Cadres	380
Employés	213
Ouvriers	240
Total	1 492

5.3 - Résultat exceptionnel

	Charges	Produits
Dotation et reprise provisions 39 bis	6 460 000 €	7 375 589 €
Dotation et reprise amortissements dérogatoires :		
* 39 bis	7 375 352 €	6 697 327 €
* dégressif	384 362 €	486 206 €
* Rachat CB	450 000 €	
Abandon de créances	1 700 000 €	1 700 000 €
Dépréciation stock pièces détachées	621 215 €	621 215 €
Provision contrôle Urssaf	608 015 €	
Subventions Fonds de Modernisation		1 468 461 €
Cessions d'immobilisations	39 336 €	65 215 €
Divers	365 138 €	532 727 €
Totaux	18 003 418 €	18 946 740 €

A compter de l'exercice 2015, la subvention d'aide au portage est comptabilisée en exploitation à concurrence des frais de prospection constatés sur l'exercice, le solde étant imputé au résultat exceptionnel. Sur l'exercice 2019 les frais de prospection sont supérieurs à la subvention d'aide au portage ; la totalité de la subvention est donc en exploitation.

5.4 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	259 305 €	371 605 €
Résultat exceptionnel et participation	943 322 €	164 122 €
Résultat net comptable	1 202 627 €	535 726 €

Méthode employée pour la ventilation de l'impôt :

Le tableau fiscal a été subdivisé en 4 parties :

- | | |
|--------------------------------|--------------------|
| 1 - Résultat d'exploitation | } Résultat courant |
| 2 - Résultat financier | |
| 3 - Résultat exceptionnel | |
| 4 - Participation des salariés | |

Après réintégrations ou déductions fiscales, l'impôt a été calculé pour chaque résultat intermédiaire.

5.5 - Intégration fiscale

Le régime de l'intégration fiscale s'applique à notre société depuis l'exercice clos le 31 décembre 2001.

La société "tête de groupe" est l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, 38 rue du Pré-Botté 35000 Rennes.

L'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste est seule redevable de l'impôts sur les sociétés et de l'impôt forfaitaire annuel formé par elle-même et ses filiales. La convention préconise que chaque filiale comptabilise son impôt comme si elle était imposée distinctement sous réserve de l'application d'un taux d'IS effectif unique, les sociétés déficitaires recevant immédiatement le gain fiscal.

Sur l'exercice 2019, en bénéfice fiscal, l'impôt comptabilisé s'élève à 535 726 €, dont :

- impôt sur les bénéfices propres : 1 664 248 €
- crédits d'impôts : (1 128 522 €)

Dans Ouest-France, il n'existe aucun déficit reportable, ni amortissements réputés différés antérieurs à la période d'intégration fiscale.

5.6 - Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	666 902 €	
Impôts sur les bénéfices	535 726 €	
Résultat avant impôts		1 202 628 €
Provision article 39 bis (reprise)	-915 589 €	
Amortissements dérogatoires (complément)	1 034 016 €	
Variation nette des provisions réglementées		118 427 €
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)		1 321 055 €

5.7 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Base	Taux	Montant
Provisions réglementées 24 970 000 €			
Accroissements de la dette future d'impôts	24 970 000 €	33,33%	8 323 333 €
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation et autres régularisations			
Provision IDR 12 231 259 €			
Provision non déductible 250 304 €			
Contribution sociale de solidarité 448 094 €			
Allègements de la dette future d'impôts	12 929 657 €	33,33%	4 309 886 €
Amortissements réputés différés			
Déficits reportables			
Moins value à long terme			

VI – AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Engagements financiers

Engagement donnés
- Avals - Cautions : Garantie au profit du LCL pour les découverts autorisés : - Dans Infomer à hauteur de 500 000€ - Dans Chasse-Marée à hauteur de 200 000€ - Cautions : Garantie au profit du Crédit Agricole pour les découverts autorisés : - Dans Edilarge à hauteur de 500 000€ - Cautions : Garantie au profit d'ARKEA dans le cadre d'une garantie octroyée au fournisseur IGN : - Dans Cap Diffusion à hauteur de 1 000 000€ - Cautions : Garantie octroyée à Only You dans le cadre de la souscription à 2 emprunts : - Auprès d'Arkea pour 1 530 000 € - Auprès du LCL pour 1 600 000 € - Earn-out : Complément de prix sur l'acquisition des titres de la société API lié au chiffre d'affaires objectif et à l'excédent brut d'exploitation objectif. - Hypothèques : Néant - Autres

Engagement reçu
- Aval : Néant - Cautions : Néant - Abandon de créance avec clause de meilleure fortune : Créance / Infomer à échéance du 31/12/2029 pour 1 568 000 €

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	96 413 693	KE		KF	11 673 660	
CORPORELLES	Terrains					KG	4 097 696	KH		KI	8 862	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	20 513 658	KK		KL	79 759	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	5 406 975	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	40 953 502	KQ		KR	3 654 361
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	128 929 247	KT		KU	1 420 163
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	10 255 034	KW		KX	64 016	
		Matériel de transport*				KY	6 597 912	KZ		LA	222 917	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	17 400 888	LC		LD	1 022 235	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	3 136 765	LI		LJ	13 845 282	
	Avances et acomptes					LK	496 221	LL		LM	1 568 197	
	TOTAL III					LN	237 787 900	LO		LP	21 885 796	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	56 932 924	8V		8W	4 991 665
		Autres titres immobilisés					IP	500 000	IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	6 140 130	IU		IV	370 247		
TOTAL IV					LQ	64 119 834	LR		LS	5 361 912		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	388 138 536	0H		0J	38 921 369		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		D0				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	1 412 612	LV		LW	106 674 742			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	4 106 558			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	20 593 417			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	5 406 975			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	44 607 864			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	166 950	MK	130 182 460			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers			IU		MM		MN	10 319 051		
		Matériel de transport			IV		MP	399 895	MQ	6 420 934		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	72 779	MT	18 350 344		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours			MY	1 000 410	MZ		NA	15 981 636			
	Avances et acomptes			NC	16 952	ND		NE	2 047 465			
	TOTAL III			IY	1 017 362	NG	639 624	NH	258 016 709			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7			
		Autres participations			IO		OX	50 000	OY	61 874 588		
		Autres titres immobilisés			II		2B		2C	500 000		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	311 417	2F	6 198 960				
TOTAL IV			I3		NJ	361 418	NK	68 573 549				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	2 429 974	OK	1 001 042	0L	433 265 001	0M			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	56 763 686	PF	6 792 174	PG		PH	63 555 861					
Terrains			PI	72 320	PJ	13 859	PK		PL	86 179					
Constructions	Sur sol propre		PM	9 532 926	PN	807 195	PO		PQ	10 340 121					
	Sur sol d'autrui		PR	3 011 824	PS	353 105	PT		PV	3 364 930					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	26 350 447	PW	2 329 258	PX		PY	28 679 706					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	103 158 700	QA	6 825 342	QB	166 950	QC	109 817 092					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	9 609 278	QE	212 524	QF		QG	9 821 803					
	Matériel de transport		QH	4 860 561	QI	657 878	QJ	360 559	QK	5 157 881					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	15 326 818	QM	754 195	QN	72 779	QO	16 008 234					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	171 922 880	QV	11 953 359	QW	600 289	QX	183 275 950					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ON	228 686 566	OP	18 745 534	OQ	600 289	OR	246 831 811					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6	3 737 942	P7		P8		P9	536 801	Q1	3 201 140	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2	450 000	R3		R4		R5	559 348	R6	(109 348)
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	287 565	S4	(287 565)
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7	3 249 405	S8		S9		T1	1 390 331	T2	1 859 073	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	316 518	T5	330 389	T6		T7	467 493	T8	3 761 349	T9	(3 581 934)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3	57 615	U4		U5		U6	64 196	U7	(6 581)
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	43 282	V5	(43 282)
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	67 843	V8		V9		W1	18 713	W2	54 454	W3	(5 323)	
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III	X2		X3	384 362	X4	4 087 409	X5		X6	486 206	X7	6 160 526	X8	(2 174 961)	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL	7 836					NM						N0	7 836	
Total général (I+II+III+IV)	NP	7 836	NQ	384 362	NR	7 825 351	NS		NT	486 206	NU	6 697 328	NV	1 034 015	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	8 217 550		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	7 183 534		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	1 034 015			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA SOCIETE OUEST-FRANCE					Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	42 413 464	TM	8 217 550	TN	7 183 534	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	25 885 589	TP	6 460 000	TQ	7 375 589	
	TOTAL I	3Z	68 299 053	TS	14 677 550	TT	14 559 124	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	2 639 062	4B	858 015	4C	454 865	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	12 372 631	4Y	348 941	4Z	490 313	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 855 170	5W		5X		
	TOTAL II	5Z	16 866 863	TV	1 206 956	TW	945 178	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	
		- corporelles	6E		6F		6G	
		- titres mis en équivalence	0Z		03		04	
		- titres de participation	9U	703 811	9V	4 026 992	9W	50 000
		- autres immobilisations financières (1) *	06	100 442	07		08	1 297
	Sur stocks et en cours	6N	1 333 265	6P	718 057	6R	1 333 265	
	Sur comptes clients	6T	2 481 394	6U	385 958	6V	1 704 898	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	3 730 419	6Y	1 227 738	6Z	4 655 373	
	TOTAL III	7B	8 349 332	TY	6 358 745	TZ	7 744 833	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	93 515 249	UB	22 243 251	UC	23 249 136	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 647 956	UF	1 468 327			
	- financières	UG	5 254 730	UH	4 706 670			
	- exceptionnelles	UJ	15 340 565	UK	17 074 139			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA SOCIETE OUEST-FRANCE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	65 000	UM		UN	65 000		
	Prêts (1) (2)			UP	6 158 251	UR	316 715	US	5 841 536		
	Autres immobilisations financières			UT	40 709	UV	40 709	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	930 136		930 136				
	Autres créances clients			UX	25 188 298		25 188 298				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation des titres ou remis en garantie * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	29 050		3 423		25 627		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	80 079		80 079				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 074 415		5 074 415				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	1 303 988		1 303 988				
	Groupe et associés (2)			VC	24 876 238		5 145 230		19 731 008		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	484 406		484 406				
	Charges constatées d'avance			VS	391 205		391 205				
	TOTAUX			VT	64 621 778	VU	38 958 607	VV	25 663 171		
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	9 067 275	9 067 275						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	26 193 023	6 008 771		9 599 190		10 585 062		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		744 693	5 618		739 075				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		12 560 144	12 560 144						
Personnel et comptes rattachés		8C		20 654 167	20 654 167						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		18 401 857	18 401 857						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 024 385	4 024 385						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 273 345	1 273 345						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		4 887 359	4 887 359						
Groupe et associés (2)		VI		669	669						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		3 258 289	3 258 289						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L		16 167 437	16 167 437						
TOTAUX		VY		117 232 647	VZ	96 309 320	10 338 265	10 585 062			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	18 722 900	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6 843 218	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						